



DOSSIER

L'EAU, UN BIEN COMMUN

03

ÉDITO
Mme Dauvilliers

10

CANTINE

18

TOURISME
& CULTURE

04

BRÈVES

11

ACCUEILS DE
LOISIRS

19

INTERCOMMUNALITÉ
ÉLUS
COMPÉTENCES

06

ENVIRONNEMENT

12

DOSSIER SPÉCIAL
L'EAU

20

REGARDS SUR
NOS COMMUNES

09

SOLIDARITÉ

16

ÉCONOMIE

23

AGENDA
LES MANIFESTATIONS
DE JUIN À DÉCEMBRE 2017
SUR LE MALESHERBOIS

Delmira DAUVILLIERS,
Maire du MALESHERBOIS

L'eau un bien commun indispensable à la vie

Chers administrés,

Préserver notre environnement à travers une politique d'aménagement concertée et maîtrisée, c'est assurer aux habitants du Malesherbois leur épanouissement dans un cadre de vie apaisé où la qualité et la diversité des paysages sont respectées. La gestion globale des ressources étant la priorité de notre mandature.

Notre territoire est un des poumons verts du Nord Loiret et nous nous devons de le préserver. Pour commencer, il faut avoir à l'esprit que notre démarche environnementale s'inscrit dans le cadre du développement durable avec pour objectifs principaux la préservation de la ressource en eau et de celle de notre santé, pour nous et pour les générations futures.

L'eau est une ressource naturelle vitale précieuse et assurer sa pérennité fait partie de nos engagements. Depuis 9 ans déjà, la ville n'utilise plus les pesticides dans les espaces verts. Et depuis le 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de l'utilisation des désherbants sur les routes et les trottoirs est une nouvelle étape dans l'engagement de notre commune dans l'objectif « zéro phyto ».

La préservation de la biodiversité est également un enjeu environnemental majeur. La disparition progressive de la faune et de la flore dans les milieux naturels est inquiétante. C'est pourquoi, nous avons signé une convention de partenariat avec le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de réseaux et de Cours d'Eau) afin qu'il nous accompagne dans la mise en valeur des bords de l'Essonne. La restauration des berges de l'Essonne avec la réalisation de chemins de promenade sont au programme de ces prochaines années.



D'autre part, les habitants seront invités à assister à l'opération « eco-pâturage » sur le site de la Peupleraie, le long de la rivière. Une trentaine de moutons y feront office de tondeuses écologiques et permettront à la population de redécouvrir des habitats enfouis.

Mais, si nous élus du Malesherbois, avons la volonté politique de préserver notre environnement, nous avons aussi besoin de vous pour y parvenir. Ainsi l'implication de chacun au quotidien, bien souvent par un simple geste de comportement civique ou une action de bon sens, témoigne d'une attitude responsable pour la collectivité.

Enfin, l'approche des beaux jours est souvent synonyme de vacances. Mais l'été est également synonyme de chaleur. Les personnes âgées ou fragiles sont particulièrement vulnérables face à un épisode de forte chaleur ou de canicule. Aussi, j'en appelle à la solidarité de chacun pour nous signaler les cas des personnes isolées qui auraient besoin d'aide.

Je terminerai, en vous souhaitant, au nom de tous les élus du Malesherbois, un bel été et de bonnes vacances.

Delmira Dauvilliers






< CIVILITÉ

Carte d'identité à portée de clic (et extension de la durée de la validité de la CNI à 15 ans)

C'est simple et c'est rapide !

Vous pouvez désormais remplir en ligne votre pré-demande de carte d'identité. Il vous suffit de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Vous devrez malgré tout vous rendre au guichet de l'accueil de la mairie de Malesherbes (uniquement sur rendez-vous) pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de votre domicile, photo d'identité, timbre fiscal).

Les PACS bientôt célébrés en mairie !

Dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle et dans le but de simplifier les démarches des citoyens, l'enregistrement des PACS qui se faisait au tribunal d'instance se fera en mairie à compter du 1^{er} novembre 2017.

Changement de prénom en mairie

Bonne nouvelle pour ceux qui n'aiment pas leur prénom !

Vous trouvez votre prénom difficile à porter et souhaitez en changer ? C'est désormais possible !

Vous pouvez demander l'ajout, la suppression ou la modification de l'ordre de vos prénoms. Renseignez-vous auprès de la mairie du lieu de votre résidence ou de celle de votre lieu de naissance.

HOMMAGE

José Garcia, 66 ans, s'est éteint le 25 décembre après un accident de VTT. Il était très investi dans la vie de sa commune.

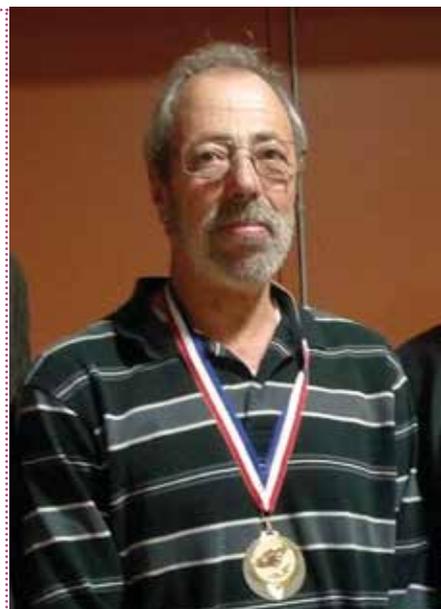
Il était élu depuis 1989

Tout d'abord comme simple élu (conseiller municipal de 1989 à 2008), avant de devenir adjoint au maire (jusqu'en 2015). A la création de la commune nouvelle Le Malesherbois, il redevient conseiller municipal de la commune déléguée de Manchecourt.

Un homme au grand cœur toujours prêt à rendre service

Au cours des 33 années passés au sein du comité des fêtes de Manchecourt, José n'aura eu de cesse de dynamiser la vie de son village via l'organisation de nombreuses manifestations dont la Fête des Moissons et du Pain et le Téléthon. Trésorier de l'AS Puisseaux Cyclisme, José était un grand sportif. Il était de toutes les activités du club : encadrement des jeunes le mercredi, préparation du loto... Il laisse un grand vide derrière lui.

Un homme apprécié pour sa simplicité, son efficacité et sa bonne humeur



< SCOLAIRE

Renouvellement des différentes inscriptions pour votre enfant - année 2017/2018

Chaque année, il est nécessaire de renouveler, pour les enfants déjà inscrits, les différentes inscriptions (école, transport scolaire, cantine).

Vous avez jusqu'au 7 juillet 2017 pour effectuer ces formalités à l'Espace Enfance.

Les règlements intérieurs et les formulaires sont disponibles sur le site internet www.ville-lemalesherbois.fr

SANTÉ / PRÉVENTION

La canicule ?

Ayez les bons réflexes. D'abord, bien la connaître : la canicule est un épisode de très forte chaleur la journée et la nuit : la température ne descend pas ou très peu pendant au moins trois jours d'affilée.

Inscrivez-vous ou faites-le pour vos aînés !

La ville a ouvert, depuis plusieurs années maintenant, un registre pour recenser les habitants sensibles aux fortes chaleurs. Vous avez la possibilité de vous inscrire en mairie sur ce registre.

Des documents seront mis à disposition dans chaque mairie déléguée ainsi que dans certaines pharmacies ou chez des praticiens médicaux.



Prévention vélo : port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

Connaissez-vous désormais le bon geste à vélo ? Depuis le 22 mars dernier, le casque à vélo est en effet devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans (qu'il soit conducteur ou passager).

Alors parents, votre responsabilité est engagée. Protégez votre enfant en l'équipant avec le matériel adapté !

Appliquez désormais ce bon geste car votre

porte-monnaie risquerait d'en prendre un coup ! Vous devez vous acquitter d'une amende de quatrième classe (90 euros).

« Sans casque à vélo, votre enfant risque plus qu'un bobo ».



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Comment lutter contre la canicule

- Éviter les endroits confinés (voiture, sauna...).
- Boire au minimum 2 litres d'eau par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.
- S'habiller de vêtements aux tissus clairs, légers et naturels. À l'extérieur, porter casquette ou chapeau.
- Rechercher les endroits frais et à l'ombre.
- Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour laisser pénétrer la fraîcheur.
- Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide (parent, voisin, médecin).
- Passer, si possible, 2-3 heures par jour dans un endroit frais (supermarché...).

FÉLICITATIONS

Les petits toqués de l'Envolée d'plumes ont participé au concours du meilleur Pithiviers

Les petits toqués de l'atelier de cuisine ont participé début mars au concours national du meilleur Pithiviers Fondant et Feuilleté de l'année 2017 organisé par la Confrérie du Pithiviers. Ils ont obtenu LE PRIX D'HONNEUR dans la catégorie Pithiviers Fondant – Amateur.

Leur prix leur a été remis le dimanche 14 mai à la foire de la Saint-Georges à Pithiviers. Deux soirs par semaine, les animateurs de l'Envolée d'Plumes proposent aux enfants un atelier pâtisserie durant lequel, ils découvrent des recettes différentes. Un atelier culinaire qui met tous les sens en éveil !



Le Malesherbois et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) se mobilisent pour la préservation des zones humides !



Une volonté d'agir ensemble

A bien des égards, la crue de la rivière Essonne du printemps 2016 aura laissé des traces dans tous les esprits. Les zones humides ont démontré leur rôle hydraulique fondamental pour limiter l'ampleur des crues. Elles occupent aussi des fonctions biologique et épuratoire majeures.

Dès janvier 2016, la commune du Malesherbois et le SIARCE ont engagé l'élaboration d'un plan de gestion sur 60 ha de zones humides de la vallée de l'Essonne. Cette étude, cofinancée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a permis de rassembler autour de cette démarche le Syndicat de Pays Beauce

Gâtinais en Pithiverais, l'association Loiret Nature Environnement et la Fédération de Pêche du Loiret. L'objectif était unanime : mieux connaître l'état de ces habitats afin de les préserver et les faire redécouvrir aux Malesherbois !

Le diagnostic réalisé est alarmant pour des milieux sur lesquels pèsent de multiples menaces. Il a donc été proposé un plan d'actions, priorisé et chiffré sur plusieurs années, afin de redonner toutes leurs fonctionnalités aux zones humides.

Après cette phase d'étude, la volonté d'agir immédiatement a poussé la commune et le SIARCE à rencontrer

une grande partie des propriétaires de zones humides au premier semestre 2017.

L'objectif est simple : en fonction des sites, trouver avec les propriétaires les actions justes et efficaces pour que ce patrimoine si fragile soit transmis en bon état aux générations futures. Remercions les propriétaires déjà rencontrés pour leurs disponibilités, la qualité des échanges et les précieux renseignements transmis.

Dès juin 2017

Une première action d'éco-pâturage

La commune du Malesherbois est déjà propriétaire de plusieurs hectares de zones humides, comme la peupleraie située au sud de la piscine.

Ainsi, M. SIL, éleveur à Valpuseaux en Essonne, a mis à disposition un troupeau d'une trentaine de brebis solognotes sur 4 ha de prairie pour entretenir la végétation. L'utilisation de ces « tondeuses écologiques » a été bien réfléchi.

En effet, jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, ces marais servaient de pâtures aux bovins et ovins des petites fermes de nos campagnes. La population du Malesherbois est invitée à observer le déroulement de l'éco-pâturage et à respecter les consignes placées aux abords du site.

Voyons en cette première action, une belle opportunité de reconquête des paysages de la vallée de l'Essonne ! A découvrir en famille...



Jean-Pierre BOUCHET

Maire-adjoint en charge des chemins, des sentiers, des bois, des pâturages, de l'agriculture et de la rivière.

En partenariat avec le SIARCE, nous expérimentons l'éco-pâturage.

Dans un premier temps, une trentaine de brebis sont amenées sur la zone de la peupleraie, située le long de la route départementale depuis la piscine jusqu'au rond point menant à Buthiers et à Puseaux. Nous souhaitons maîtriser ainsi la croissance de la végétation sur cet espace public de 4 hectares afin d'en faire un milieu ouvert. La consommation des végétaux par les ovins contribue à préserver la biodiversité sur le site. Le lieu sera fermé par une barrière à filet électrique afin que les brebis ne puissent s'échapper et broutent tranquillement. Les habitants seront invités à assister au déroulement de l'opération. Des panneaux d'affichage pédagogique seront installés.

Dans un second temps, l'éco-pâturage s'effectuera sur la vallée de l'Essonne, à partir de Boigneville jusqu'à Augerville-la-Rivière sur des terrains appartenant à des particuliers qui ont été déjà contactés et qui ont émis un avis favorable. »

Le guide d'entretien des cours d'eau de la vallée de l'Essonne :

Ensemble, protégeons-les !

Chaque année, en vallée de l'Essonne, le SIARCE réalise l'entretien de plus de 200 km de berges des cours d'eau traversant le territoire des communes adhérentes.

Enlèvement des embâcles, retrait des déchets flottants ou non, abattage sélectif d'arbres, élagage ou recépage de la végétation arborée et arbustive des rives,

débroussaillage, fauchage et faucardage localisés, lutte contre les espèces animales et végétales invasives, etc. Toutes ces interventions sont conduites au profit d'un intérêt général bien compris et de l'atteinte du bon état écologique des rivières.

Inscrites dans un programme pluriannuel d'entretien autorisé par arrêté inter-préfectoral, ces actions concernent près de trois mille parcelles privées ou publiques, soit autant ou presque de propriétaires riverains de ces cours d'eau non domaniaux !

Cette plaquette sera distribuée dans les boîtes aux lettres des propriétaires riverains. Elle est également disponible en mairie du Malesherbois et sur le site internet du SIARCE. Elle s'adresse à l'ensemble des habitants et usagers de la vallée. Elle vise à présenter les enjeux, les objectifs, les travaux liés à l'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents. Elle entend également rappeler les comportements et les interventions à proscrire, souligner les bonnes pratiques à mettre en œuvre, proposer un autre regard sur les cours d'eau et leur patrimoine naturel. Vous souhaitant un bon entretien et de beaux échanges avec la rivière Essonne et ses affluents !

Vous pouvez retrouver toute l'actualité du SIARCE sur : www.siarce.fr et rejoignez-nous sur la page facebook du SIARCE.





Les jeunes au service de l'environnement

Depuis novembre 2015 le SIARCE, en partenariat avec la commune, organise pendant les vacances scolaires des chantiers citoyens en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Les travaux demandés sont tournés vers la préservation de l'environnement dans les zones humides (débroussaillage, fauchage, nettoyage des berges...).

Les jeunes sont encadrés par un animateur du SIARCE diplômé et formé aux métiers de l'environnement et de l'encadrement.

La ville «Le Malesherbois» est toujours très demandeuse de ce dispositif lié à sa politique environnementale.

Cette année, deux chantiers ont été organisés.

Pendant les vacances d'hiver, quatre jeunes filles et quatre jeunes gens ont nettoyé le petit bois situé en contrebas de l'Espace Enfance, rue Gérard Philippe. A cette occasion, deux chemins en friche menant à la Coulée Verte ont été réouverts à la promenade.

Pendant les vacances de printemps, ce sont sept garçons qui ont fauché et débroussaillé l'espace vert situé entre la station d'épuration et le lavoir des Tanneurs dans le bas de Malesherbes, valorisant ainsi ce bel endroit.

Ces chantiers permettent ainsi aux jeunes d'effectuer une action citoyenne dans la commune pour laquelle ils deviennent des acteurs à part entière.

Leur travail est récompensé par des chèques cadeaux de 230 € et par un diplôme attestant de leur investissement.

Pour rappel, ces chantiers citoyens ne coûtent rien à la collectivité. Le SIARCE prend à sa charge tout l'aspect financier. Mais l'investissement est compensé par les sponsors avec lesquels un contrat de mécénat a été conclu.

Infos sur www.siarce.fr



Cassandre Martin

Jeune malesherboise de 17 ans, lycéenne en première au lycée Duhamel du Monceau, à Pithiviers.

Elle nous parle de son expérience.

« Avec mes camarades, nous avons enlevé de nombreux déchets car certaines personnes déposent leurs ordures n'importe où. Le travail n'est pas facile, et le temps souvent ou trop froid ou trop chaud. On doit aussi se lever tôt pendant les vacances quand les copains restent au lit. Mais c'est intéressant. On rencontre d'autres jeunes de notre âge et on partage des moments forts de solidarité. Tout le monde s'entraide quand c'est trop dur. Et puis, nous sommes fiers de travailler pour notre commune, cela nous responsabilise sur l'environnement.

Quand on a nettoyé, on a envie de dire aux autres jeunes et même aux adultes d'arrêter de jeter n'importe quoi dans la nature.

C'est aussi une bonne expérience de découverte du monde du travail. Je pourrai aussi indiquer ces stages sur mon CV quand je chercherai un emploi.

Les chèques cadeaux de 230 € sont également très intéressants. Pouvoir acheter ce que l'on veut sans avoir à demander à nos parents, c'est bien ».

Le C.C.A.S. au service des hommes et du territoire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un **service social de proximité, ouvert au public, dans les locaux de la mairie déléguée de Malesherbes.**

Le CCAS répond à la demande des usagers en difficulté en déployant des dispositifs d'action sociale qui constituent le cœur de son intervention auprès des Malesherbois.

Sa mission

Le CCAS anime l'action générale de prévention et de développement social de la Ville «Le Malesherbois» en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est à la fois une structure d'accueil, de conseil, d'information et d'orientation ainsi qu'un relais avec les autres organismes sociaux.

Il coordonne les interventions et évite ainsi la multitude de démarches à effectuer lorsque l'on est demandeur. En agissant en relation avec ses partenaires sociaux, il recherche des solutions à des situations difficiles qui doivent parfois être traitées dans l'urgence.

Il participe à l'instruction de demandes d'aides sociales légales (RSA, aide médicale, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes, telles que le Conseil Départemental, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Le CCAS attribue parfois des aides spécifiques (financières ou alimentaires) en fonction des difficultés du demandeur. Ces aides sont accordées après examen du dossier.

Le CCAS s'adresse à tous les habitants de la Ville «Le Malesherbois» quel que soit leur lieu de résidence. Aujourd'hui, un habitant de la commune déléguée de Coudray,



par exemple, peut venir au CCAS au même titre qu'un habitant de la commune déléguée de Malesherbes.

Le Trait d'Union, une épicerie sociale

Portée par le CCAS et les bénévoles qui en assurent l'accueil, l'épicerie sociale propose aux personnes qui ne peuvent plus assurer leur quotidien alimentaire, des denrées de première nécessité (surgelés, crèmerie, épicerie, produits d'hygiène, couches pour bébés) à petit prix. Les bénéficiaires font leurs courses eux-mêmes et règlent en sortant, à la caisse, comme dans tous les magasins d'alimentation.

La Navette, mercredi matin et jeudi

Cette prestation s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux femmes enceintes, aux personnes à mobilité réduite ou accompagnées d'enfants de moins de 6 ans. Sur un simple coup de téléphone, une navette vient chercher les personnes à un point de départ prédéfini jusqu'à un point de desserte. Le montant forfaitaire du ticket est de 2.40 €. Il est conseillé de réserver au moins 48 h à l'avance auprès de notre partenaire Fraizy au 02 38 06 11 84.

Le repas de Noël offert aux séniors de la commune

Chaque année, en décembre, la commune déléguée de Malesherbes organise le traditionnel repas de Noël des aînés. La condition : **avoir plus de 75 ans**. Les personnes de moins de 75 ans ayant participé en 2016 continuent de bénéficier de cette animation.

Une équipe à votre écoute

Madame Pain : référente sociale, chargée du logement, de l'épicerie sociale, de la navette et des personnes vulnérables de plus de 60 ans. Responsable des actions d'information relatives à la santé.

Madame Botte : référente sociale RSA, chargée des aides financières et des personnes vulnérables de plus de 60 ans.

Madame Carchon-Veyrier : assistante sociale, directrice du CCAS et responsable du service social et du service logement.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 9h à 12h30 et 14h à 17h00
Mardi 9h à 12h30 et 14h à 18h00
Mercredi 9h à 12h30 et 14h à 17h00
Jeudi **fermé le matin** 14h à 17h00
Vendredi 9h à 12h30 et 14h à 17h00

Des repas sains et équilibrés pour nos enfants : une situation rétablie

En septembre 2016, la société SHCB était chargée d'assurer la préparation et la livraison des repas dans les écoles maternelles et élémentaires. A la suite des nombreux dysfonctionnements constatés (aliments non cuits, non respect de l'équilibre alimentaire, défaut de livraison etc...), la commune a décidé de résilier le contrat avec ce prestataire.

Historique de la situation

Dès la fin du mois de septembre, les élus ont reçu des parents d'élèves qui se sont inquiétés de la qualité de la nourriture. A la suite de rencontres avec le prestataire auxquelles ont été associés les représentants des fédérations de parents d'élèves, celui-ci s'est engagé à remédier au problème. Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Outre la qualité des repas, c'est la quantité qui a laissé à désirer. Les enfants ont eu droit à des portions congrues. De nouveaux échanges ont été organisés avec la société SHCB, mais la situation s'est encore aggravée. Le prestataire n'a plus assuré ses livraisons de manière correcte. Certains jours, seule la moitié des repas a été livrée et le personnel de service a dû se débrouiller en achetant des aliments en quantité suffisante pour que les élèves puissent déjeuner.

Face à cette situation exceptionnelle mais grave, les élus du Malesherbois ont su réagir le plus rapidement possible

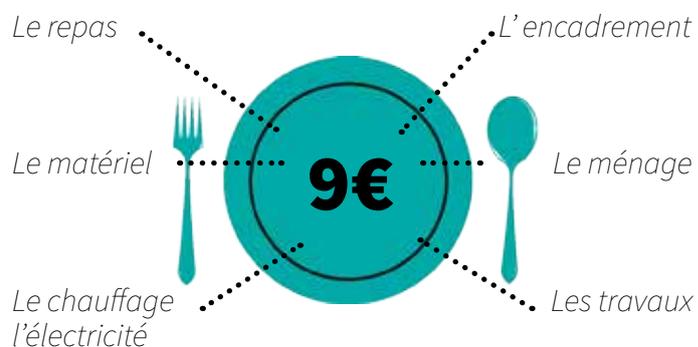
En premier lieu, une remise exceptionnelle de 15 % sur les repas du mois de décembre a été appliquée. Puis, il a fallu résilier légalement le contrat avec la société incriminée et rechercher un nouveau prestataire. Malgré des contraintes juridiques et administratives lourdes, la situation a été réglée pour les vacances de Février.

A la rentrée, un nouveau prestataire, la société OCRS assurait la livraison et les repas de la restauration scolaire.

La prise en compte du développement durable a pesé dans la décision des élus de choisir ce prestataire

Dans son cahier des charges le nouveau prestataire a précisé l'absence d'OGM dans sa chaîne de production, y compris l'huile de soja, maïs, huile de palme et huile hydrogénée. Les produits frais de saison issus de l'agriculture locale sont privilégiés. Un repas totalement bio est servi chaque semaine. Enfin les barquettes de conditionnement sont réalisées à partir de matières renouvelables. Outre le fait que les enfants déjeunent de manière plus saine et équilibrée, la réduction en eau et en énergie et la récupération des déchets sont un des objectifs qui tient à cœur aux élus du territoire.

Connaissez-vous réellement le coût de production d'un repas par enfant pour la collectivité ?



Entretien avec Madame Sylvie Courbes, présidente du comité local de la Fédération de parents d'élèves FCPE

« Dès la fin du mois de septembre 2016, nous avons constaté des ratés dans les menus de la restauration scolaire. La qualité des repas avec des aliments mal décongelés ou des légumes pas cuits laissait vraiment à désirer. Puis, la situation s'est dégradée, les quantités n'y étaient pas, les enfants n'avaient pas assez à manger. Enfin, certains jours, les livraisons n'ont plus été assurées. Les parents, les enseignants et le personnel communal m'ont alerté sur cet état de fait et j'ai pris rendez vous avec les élus. La commune a pris la chose au sérieux et a décidé de changer de prestataire au plus vite.

En ce qui concerne le nouveau prestataire, j'ai fait le point avant les vacances de printemps. Les enfants sont satisfaits autant pour la qualité des repas que pour la quantité. Nous, les parents, le sommes aussi. Le temps du repas doit être un moment où l'on prend du plaisir à manger une nourriture appétissante. Le personnel communal et les équipes enseignantes accueillent des enfants plus sereins, plus concentrés et donc plus aptes à apprendre ».

Enfance :

Des tarifs qui vous ressemblent

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les élus de la Ville «Le Malesherbois» ont décidé la mise en place d'un nouveau mode de calcul pour les facturations de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances).

Pour cette nouvelle tarification, les revenus de la famille et sa composition sont pris en compte. Ainsi, dès le 2^{ème} enfant, le tarif est dégressif (sauf pour les familles dont le quotient est inférieur à 710).

Vous vous interrogez sur cette nouvelle tarification, Voici quelques réponses

En quoi est-ce plus juste ?

Avant la mise en place de cette nouvelle tarification, une famille avec 2 enfants gagnant 2500 €/mois payait le même prix que celle qui gagne 3700 €/mois. Cette tarification est donc plus adaptée à chacun.

Comment calculer le Quotient Familial ?

1. Prendre le 1/12^{ème} des ressources imposables de l'année (- abattements sociaux)
2. Ajouter les prestations mensuelles
3. Diviser le total par le nombre de parts (couple = 2, 1^{er} enfant=0.5, 2^{ème} enfant=0.5 ...)

Faites votre simulation sur www.caf.fr

Y-a-t-il d'autres changements ?

Les accueils périscolaires du mercredi et des vacances ne sont plus facturés. Le nouveau tarif s'applique pour la journée : de 11h20 à 19h pour le mercredi et de 7h à 19h pour les vacances.

Renseignements et inscriptions

Secrétariat enfance et jeunesse
Espace enfance - rue de la Vallée Doudemont
à Malesherbes
Tél. 02 38 34 73 03
secretariat.jeunesse@ville-lemalesherbois.fr

En chiffres.....

Famille

1 couple + 1 enfant
revenu de **2500€/mois**



	Mercredi	Vacances
Hier	9,16 €	11,44 €
Aujourd'hui	9,60 €	13,00 €

Famille

1 couple + 1 enfant
revenu de **3700€/mois**



	Mercredi	Vacances
Hier	9,16 €	11,44 €
Aujourd'hui	12,80 €	16,00 €

Famille

1 couple + 2 enfants
revenu de **2500€/mois**



	Mercredi	Vacances
Hier	18,32 €	22,88 €
Aujourd'hui	15,10 €	19,80 €

Famille

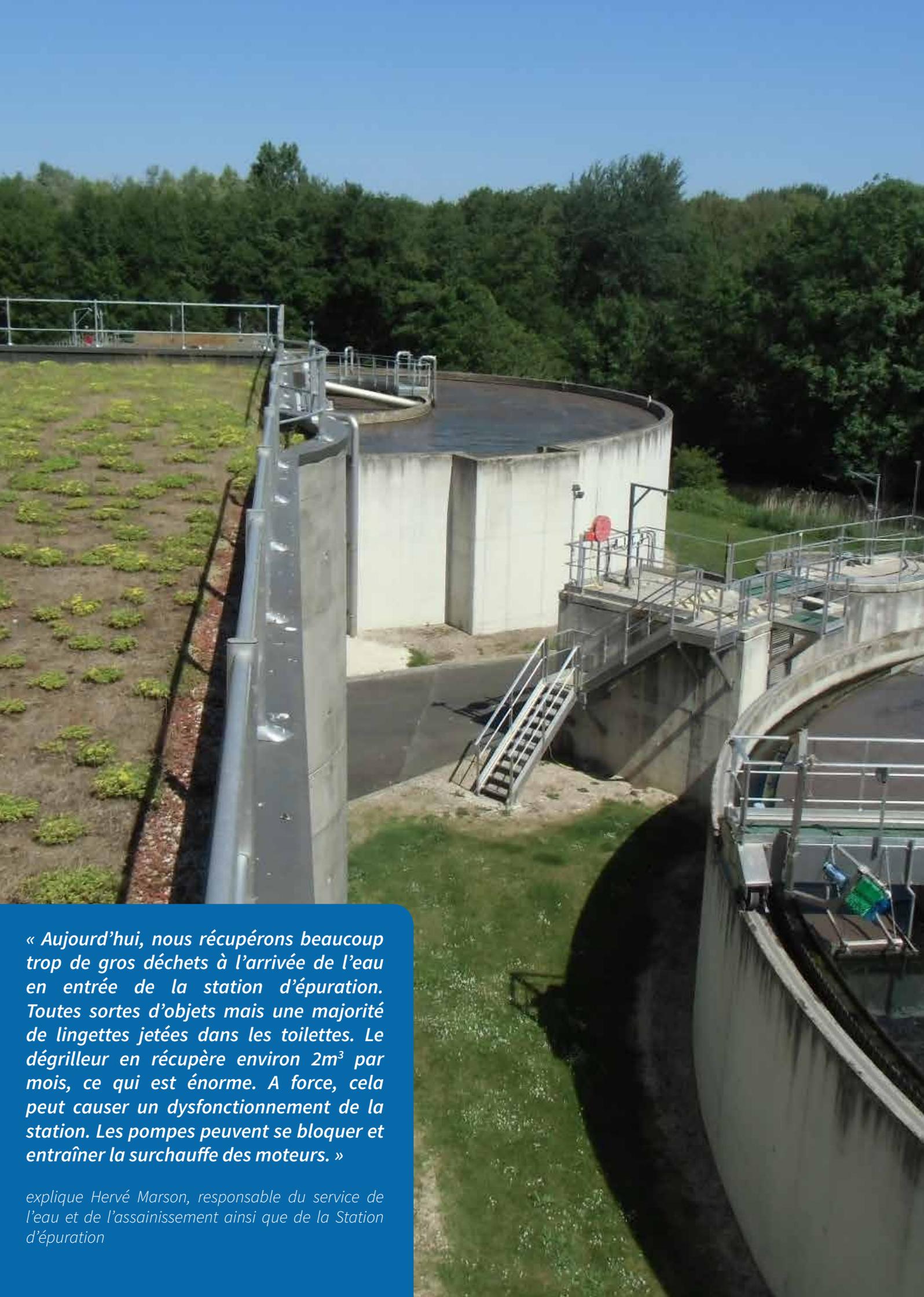
1 couple + 2 enfants
revenu de **3700€/mois**



	Mercredi	Vacances
Hier	18,32 €	22,88 €
Aujourd'hui	20,20 €	25,20 €

Crédit d'impôts pour les frais de garde des enfants de moins de 6 ans, pensez-y !

Le crédit d'impôt est égal à 50% des sommes versées dans la limite de 2300 € par enfant.
Plus d'infos sur www.impots.gouv.fr



« Aujourd’hui, nous récupérons beaucoup trop de gros déchets à l’arrivée de l’eau en entrée de la station d’épuration. Toutes sortes d’objets mais une majorité de lingettes jetées dans les toilettes. Le dégrilleur en récupère environ 2m³ par mois, ce qui est énorme. A force, cela peut causer un dysfonctionnement de la station. Les pompes peuvent se bloquer et entraîner la surchauffe des moteurs. »

explique Hervé Marson, responsable du service de l’eau et de l’assainissement ainsi que de la Station d’épuration

Aujourd'hui, il nous suffit d'ouvrir le robinet pour profiter à volonté d'une eau de qualité. Mais comment cette eau arrive-t-elle chez nous ? Est-elle vraiment de qualité ?

De la source au robinet

Vous l'ignorez peut-être mais l'eau de votre robinet provient des 2 nappes de captage souterraines. Elle est pompée dans des forages à plus ou moins grande profondeur, puis stockée dans les châteaux d'eau où l'on vient ajouter une quantité adéquate de chlore avant d'être distribuée aux consommateurs.

Une procédure indispensable puisqu'un habitant consomme en moyenne 137 litres d'eau par jour pour boire, se laver, arroser son jardin...

La Ville «Le Malesherbois» possède à ce jour **8 captages d'eau potable** dont 2 pour la commune déléguée de Malesherbes (Ponteau et Vauluizard) et **7 châteaux d'eau**.

Pour sécuriser la quantité et la qualité de la production et de la distribution en eau potable, la Ville «Le Malesherbois» a décidé, en 2012, d'élaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable. L'objectif principal de ce schéma est de faire un diagnostic de la production et de la distribution d'eau et de proposer ensuite des orientations. Les premières conclusions de l'étude menée par le cabinet IRH préconisent la fermeture du captage d'eau de Ponteau. La première des actions envisagées a été donc la recherche de nouvelles ressources en eau :

- sur la départementale 2152 pour alimenter les communes déléguées de Coudray, Labrosse et Manchecourt,
- sur la commune déléguée de Mainvilliers pour alimenter les communes déléguées de Mainvilliers, Nangeville et Orveau-Bellesauve.

Le projet final étant par la suite d'interconnecter ces deux ressources.



Hervé GAURAT

Maire Adjoint en charge des travaux, de l'eau, de l'assainissement et du SPANC

«Des recherches pour des nouvelles ressources en eau amorcées depuis 2012 pour offrir aux habitants une eau de qualité et une continuité de service public sur un territoire élargi»

« Compte tenu de notre environnement, notre territoire possède deux nappes de captage souterraines : une située dans le calcaire de Brie et l'autre dans le calcaire de Champigny.

Actuellement, les services de l'Etat nous obligent à prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurisation et le maillage des différents captages de notre territoire.

C'est pourquoi des études et des travaux sont en cours afin de créer 2 nouveaux captages et d'interconnecter plusieurs châteaux d'eau sur le territoire du Malesherbois afin de pouvoir assurer une continuité de service en cas de problème.

Nous avons une eau dite de qualité, toutefois des micropolluants sont présents dans l'eau, comme le sélénium, les nitrates, les perchlorates, etc.... dans des proportions qui autorisent la consommation car elles respectent les valeurs fixées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) mais qui demandent une veille régulière.

L'eau est donc conforme à la distribution et les habitants peuvent donc la boire sans aucune crainte »

Comment l'eau potable est-elle contrôlée ?

L'eau du robinet répond à des normes strictes inscrites dans le Code de la santé publique. Chaque mois, des contrôles sont effectués à la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Ces contrôles permettent de vérifier la qualité chimique et bactériologique de l'eau ainsi que l'état des installations de production, de stockage et de distribution. Les bulletins d'analyse d'eau sont consultables sur le site de la ville www.ville-lemalesherbois.fr

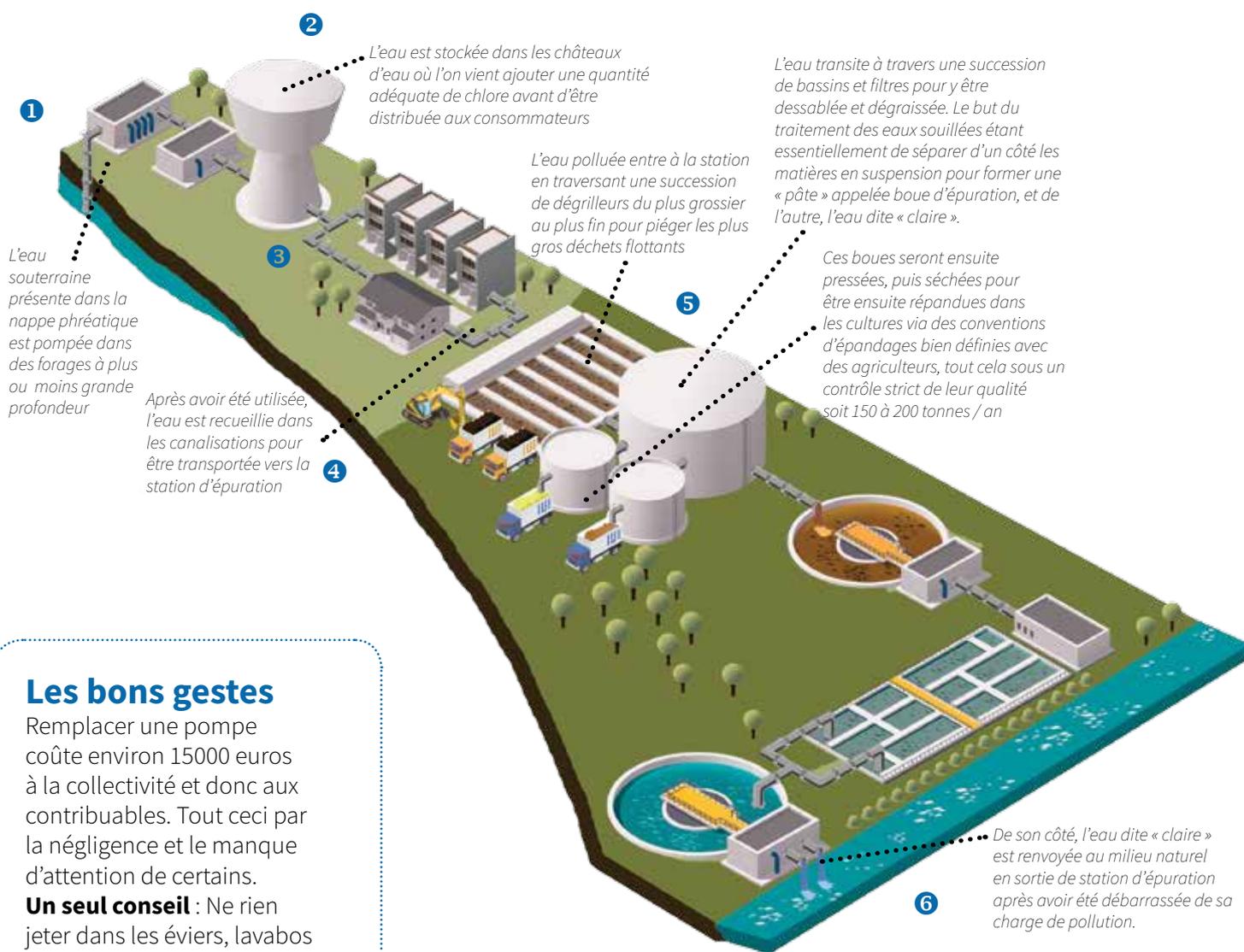
L'eau : une ressource gratuite...un service payant. Pourquoi ?

L'eau en elle-même est gratuite car, en tant que patrimoine commun de la Nation, elle n'appartient à personne.

Mais disposer d'une eau courante et potable partout et à tout moment relève d'un service qui a un coût. Pour que l'eau soit livrée au consommateur, il faut en effet :

① puiser l'eau dans le sous-sol, ② la rendre potable (traitement), ③ l'acheminer jusqu'aux habitations.

Puis une fois utilisée : ④ récupérer et évacuer cette eau « usée » vers un centre de traitement (la station d'épuration ⑤) où elle sera épurée avant son rejet final dans le milieu naturel ⑥



Les bons gestes

Remplacer une pompe coûte environ 15000 euros à la collectivité et donc aux contribuables. Tout ceci par la négligence et le manque d'attention de certains.

Un seul conseil : Ne rien jeter dans les éviers, lavabos et toilettes qui ne soit pas biodégradable.

Attention aux publicités souvent mensongères de produits qui indiquent « biodégradables » et qui en fait ne le sont absolument pas.

Avec votre facture d'eau, vous payez ainsi les nombreux services nécessaires à la production d'une eau dont la qualité est très surveillée depuis sa distribution jusqu'à la dépollution des eaux usées destinée à protéger l'environnement et les ressources en eau.

Facturation

La mensualisation de la facture d'eau un moyen de paiement simple et pratique

Optez pour la tranquillité :

en choisissant la mensualisation, le paiement de votre facture d'eau et d'assainissement est échelonné sur 10 mois (de février à novembre).

Vos mensualités seront prélevées automatiquement sur votre compte bancaire, à date fixe, par le service eau et assainissement. Le montant de vos mensualités est fixe, calculé par rapport à votre consommation de l'année précédente (cf. exemple de calcul).

La transparence avant tout :

en janvier de l'année N+1, vous recevez un échéancier qui vous indique le montant de vos dix mensualités. Puis en fin d'année, vous recevez une facture de régularisation :

si le solde est en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé. Dans le cas contraire, le restant dû est automatiquement prélevé.

La mensualisation est entièrement gratuite et doit être impérativement demandée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année N. La mensualisation ne sera valable que pour l'année suivante (N+1) et ne s'appliquera pas à la facture annuelle de l'année de souscription.

Il suffit de nous renvoyer :

- le contrat de prélèvement ou de mensualisation daté et signé,
- le mandat de prélèvement SEPA complété et signé,
- un relevé d'identité bancaire.

Famille 1	Famille 2
Montant de la facture d'eau et d'assainissement de l'année passée	
Montant total : 300 €	Montant total : 400 €
Montant des échéances mensuelles 80% du montant de la facture de l'année précédente sur 10 mois	
$(300 \times 80\%) / 10$ Montant des échéances : 24 €	$(400 \times 80\%) / 10$ Montant des échéances : 32 €
Montant prélevé de février à novembre	
Montant total versé : 240 € (24 € x 10 mois)	Montant total versé : 320 € (32 € x 10 mois)
Suite au relevé de compteur : Edition de la facture faisant apparaître le montant réellement dû pour l'année	
Montant de la facture : 310 €	Montant de la facture : 300 €
Ajustement en décembre	
Montant versé : 240 € Montant de la facture : 310 € Reste dû : 70 € prélevés en janvier	Montant versé : 320 € Montant de la facture : 300 € Trop versé : 20 € remboursés dans les mois qui suivent

Renseignements

Service de l'eau et de l'assainissement
5 ter, avenue du Général de Gaulle Malesherbes
Tél. 02 38 34 50 57

Consommation

Économies d'eau : quelques astuces

1. Équipez vos robinets : saviez-vous qu'un robinet ouvert pendant 1 minute, c'est 1.5 litre d'eau écoulé ? La première règle de bon sens pour faire des économies est de couper le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou vous savonnez les mains. Vous pouvez aussi installer des économiseurs. Ces petits objets peu onéreux se placent sur l'embout du robinet.

2. Rien ne se jette : L'eau peut être facilement réutilisée. Placez une petite bassine au fond de votre évier lorsque vous lavez vos légumes ou que vous attendez l'eau chaude. Les litres recueillis serviront à arroser vos plantes.

3. Evitez les appareils ménagers trop gourmands lorsque vous choisissez un lave-linge ou un lave-vaisselle, soyez attentif à sa consommation d'eau et privilégiez des produits classés A ou A+.

4. Côté jardin : Evitez l'arrosage durant la journée lorsque l'évaporation est trop importante. Arrosez donc de préférence le soir. Couvrez votre sol autour des massifs et des arbustes par un paillis. Celui-ci permet de garder la terre fraîche et humide et donc de réduire les arrosages.

Reconnaissance

Lorraine Grosmangin, Maître restaurateur

Lorraine Grosmangin, directrice de l'hôtel-restaurant l'Ecu de France à Malesherbes a obtenu récemment le label de Maître Restaurateur.

L'Ecu de France est tenu par la famille Grosmangin depuis 1938. Avec Lorraine Grosmangin, c'est aujourd'hui la quatrième génération de la famille qui travaille dans l'établissement. Lorraine a pris la succession de ses parents. Elle s'occupe de la gestion administrative, des achats, du personnel et de la carte des vins. Elle supervise l'équipe qui gère les salles du restaurant et de la brasserie tandis que son père continue, de temps en temps, à s'affairer aux fourneaux.

La jeune directrice est très fière d'avoir obtenu ce label, reconnaissance méritée du travail effectué en cuisine, de la fraîcheur des produits cuisinés maison et du service en salle.

Le titre de Maître Restaurateur est le seul titre délivré par l'Etat pour la restauration française.

Le Maître Restaurateur est un restaurateur de métier avec une expérience professionnelle validée. C'est un engagement de cuisine faite dans l'entreprise à partir de produits majoritairement frais intégrant les circuits courts. Le titre est attribué par le préfet après un audit de contrôle.



NOUVEAUX COMMERCES ET ENTREPRISES

La Coquetterie (boutique de lingerie)
5, rue Saint-Martin – Malesherbes

Boucherie Jana (boucherie halal)
M. ZOUHIR
21, rue de la République – Malesherbes

Mme AUVRAY Véronique (sophrologie)
Malesherbes
Tél : 06 07 56 70 34 / Mail : v.auvray.sophro@gmail.com

Mme PERRON Nadège (réflexologie plantaire)
8, rue des Grands Vents – Coudray
Tél : 06 79 34 65 35

NGC M. CHARPENTIER (cabinet d'experts-comptables)
7, rue Saint-Martin – Malesherbes

DÉMÉNAGEMENTS DE COMMERCES

Adwork's (agence d'intérim)
12, place du Martroi – Malesherbes

Artnéo (imprimerie, sérigraphie, signalétique)
27, rue de la Gare – Malesherbes

CHANGEMENT D'ENSEIGNE

Eurotyre (anciennement Vulco)
40, avenue du Général de Gaulle – Malesherbes

Orientation

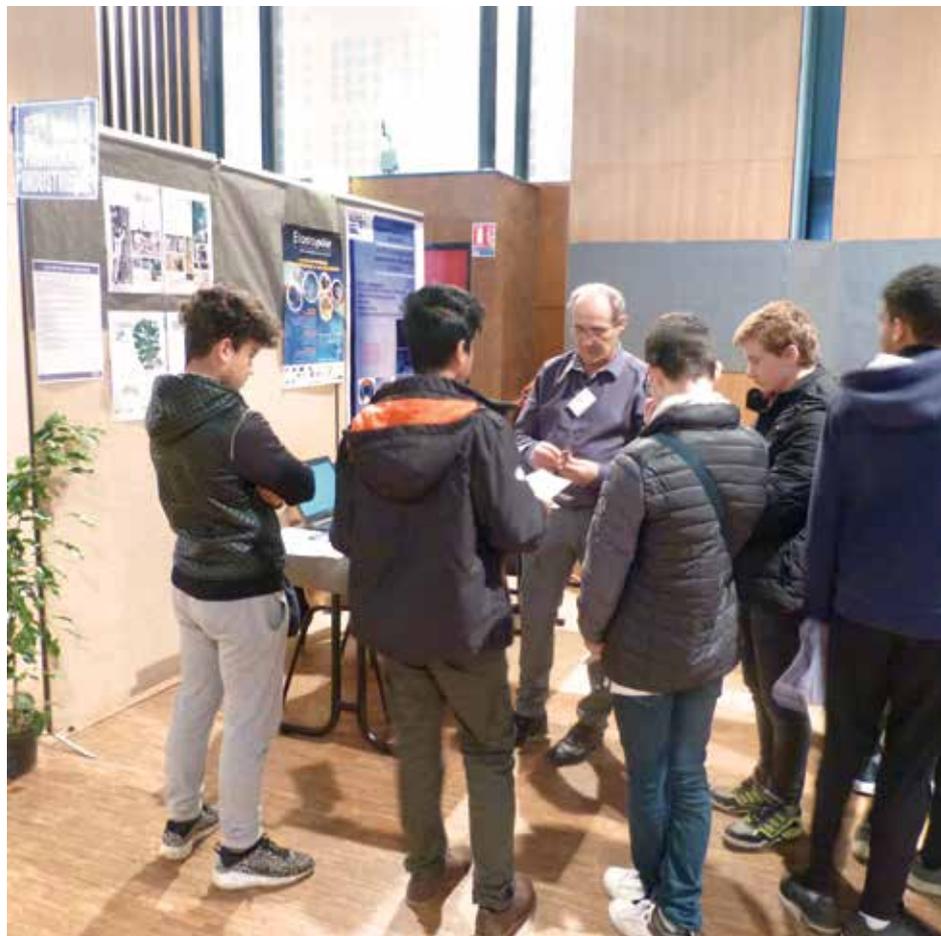
Carrefour des métiers

La Ville, en partenariat avec le Collège Gutenberg de Malesherbes, a organisé le troisième Carrefour des Métiers, le vendredi 10 mars 2017 au Centre Culturel le Grand Ecrin.

Pendant cette journée, de nombreux acteurs du monde professionnel ont répondu aux interrogations des jeunes sur leur futur choix scolaire et professionnel. Près de 30 métiers étaient ainsi représentés tous secteurs confondus : environnement, informatique, agriculture, armée, bâtiment, nature, paysage, petite enfance, animation, hôtellerie-restauration, fabrication industrielle, métiers du livre et graphisme, commerce, spectacle, social, santé, assurance et structures d'aides à l'orientation.

Ce Carrefour a pour but d'informer les jeunes sur les métiers et les filières de formation qui s'offrent à eux et de créer un moment d'échanges privilégiés où le monde du travail vient à la rencontre des collégiens.

250 élèves ont participé à cette journée.



Innovation

PDG Plastiques, une entreprise en plein développement



Implantée à Malesherbes depuis 55 ans, l'entreprise PDG Plastiques, dirigée par M. Desfretier, a bâti son savoir-faire dans les emballages plastiques principalement pour les liquides agro-alimentaires : eau, jus de fruits, lait et produits laitiers, vin...contenants pour la lessive, la chimie et les secteurs de santé-beauté.

Née en 1948 à Paris, cette entreprise s'implante à Malesherbes en 1962 d'abord route d'Etampes, puis route de Sermaises dès 1990. Dans les années 2000, face aux enjeux économiques et aux grands groupes industriels, PDG Plastiques décide de se lancer dans l'innovation. La société investit alors près de 2 millions d'euros en matériels et fait construire un nouveau bâtiment de stockage de 2500m². C'est le début de la grande aventure. En près de 20 ans, l'entreprise n'a de cesse de s'agrandir occupant aujourd'hui une surface de 14 000 m² et emploie 88 personnes. Elle investit en moyenne 2.5 millions d'euros par an.

Grâce à un partenariat étroit avec la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, PDG Plastiques a développé depuis plusieurs années une nouvelle technologie baptisée PRELACTIA. Cette nouvelle bouteille offre une meilleure conservation du lait notamment en limitant l'action de la lumière (100% barrière lumière).

Que faire cet été ?

Visite des châteaux de Malesherbes et Rouville



Château de Malesherbes

Ouverture des portes :

- du 24 juillet au 25 août 2017 inclus de 10h à 16h (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).
- du 4 septembre au 22 septembre 2017 inclus de 10h à 16h (à l'exception des samedis et dimanches)
- les 16 et 17 septembre 2017 pour les Journées du Patrimoine (entrée gratuite)

Venez admirer son parc boisé ainsi que les bâtiments qui ornent la cour : la Grange aux Dîmes du XIV^{ème} siècle ; la Maison de Chateaubriand construite en 1776 ; la Chapelle du XV^{ème} siècle ; le colombier (un des plus grands de France).

Tarif : 1€ (adultes et enfants de plus de 8 ans)

Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans

Gratuit pour tous durant les journées du patrimoine



Château de Rouville

Ouverture des portes du 1^{er} avril au 30 septembre tous les samedis, dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 18 h.

Situé aux confins du Loiret et de la vallée de l'Essonne, venez admirer ce château fort du XV^{ème} siècle, restauré au XIX^{ème} siècle. Vous pourrez ainsi profiter d'une visite guidée par la gardienne pour découvrir un magnifique panorama sur la vallée de l'Essonne.

A ne pas manquer : dans le parc, l'orangerie du XVII^{ème} siècle, le pigeonnier et la petite chapelle juchée sur un rocher.

Tarifs : 2.50€ par personne,

Gratuit pour les moins de 12 ans,

2 € par personne pour les groupes de plus de 10 personnes

C'est pour bientôt

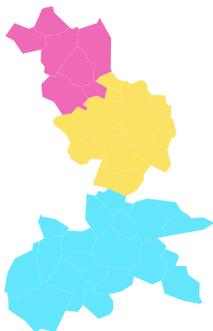
Musée de l'imprimerie

La Ville «Le Malesherbois» pourra bientôt se réjouir de l'ouverture d'un exceptionnel musée : celui de l'Imprimerie. Pensé et financé par Jean-Paul Maury et son épouse, cet atelier-musée, géré par l'association Artegraf, occupe un entrepôt de près de 4000 m². L'ouverture est imminente... Des travaux d'aménagement d'un trottoir sécurisé depuis la gare jusqu'au musée de l'imprimerie ont commencé. Cette liaison douce permettra ainsi de faciliter, en toute sécurité, l'accessibilité des nombreux visiteurs (particuliers, groupes, scolaires...).



Le 24 janvier 2017

Delmira DAUVILLIERS a été élue Présidente de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais



Claude RENUCCI, 1^{er} vice-président en charge des affaires scolaires et Maire de Beaune-la-Rolande
Michel TOURAINE, 2^{ème} vice-président en charge de la vie économique (industrie) et Maire de Puiseaux
Véronique LEVY, 3^{ème} vice-présidente en charge de la petite enfance, enfance, jeunesse et CISPD et Maire d'Aulnay-la-Rivière

Luc NAULEAU, 4^{ème} vice-président en charge des finances et conseiller municipal à Puiseaux
Agnès CHANTEREAU, 5^{ème} vice-présidente en charge des affaires sociales, du logement, de la santé et de l'insertion et Maire de Boiscommun. Conseillère départementale.

Hervé GAURAT, 6^{ème} vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et des travaux et Maire-adjoint au Malesherbois

Christine BERTHELOT, 7^{ème} vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et Maire-adjointe au Malesherbois

Jean RICHARD, 8^{ème} vice-président en charge de la culture, du patrimoine, du sport et du tourisme et Maire-adjoint à Beaune-la-Rolande

Pierre PETIOT, 9^{ème} vice-président en charge du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture et Maire de Boësses

Que fait l'intercommunalité dans notre commune ?

Les compétences de l'intercommunalité ont sensiblement évolué mais restent globalement les mêmes. Dans le cadre de la loi, des compétences sont rendues obligatoires et d'autres optionnelles et facultatives. Ces dernières, si elles ne sont pas exercées par la Communauté de Communes dans un délai imparti, seront rendues aux communes. En attendant, les services continuent de fonctionner de la même façon.

Seul changement

Le service « vie économique » a élu domicile à la Communauté de Communes au 3 bis rue des déportés à Beaune-la-Rolande

Tél. 02 38 33 92 68

economie@pithiveraisgatinais.fr

Plus d'infos sur www.pithiveraisgatinais.fr

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement Économique

Aménagement de l'Espace communautaire

Collecte des déchets

Gestion des Aires d'accueils des Gens du voyage

Maisons de services au public (MSAP)

Promotion du territoire

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

à compter du 01/01/2018

Protection et Mise en valeur de l'environnement

Voirie

Équipements culturels et sportifs

Logement et cadre de vie

Action sociale

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

à compter du 01/01/2019

Équipements scolaires





Λ COUDRAY
Rénovation et agrandissement du centre technique municipal



Λ MAINVILLIERS
Achat d'un ossuaire et création d'une réserve incendie



◀ ORVEAU-BELLESAUVE
Achat d'un columbarium et restauration du monument aux Morts



▲ NANGEVILLE

Rénovation de la toiture et de la porte de l'église
Création d'une réserve incendie

◀ MALESHERBES

Rénovation de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville
et de la salle Maurice Genevoix

AUTRES TRAVAUX SUR MALESHERBES

- Restauration des fonts baptismaux de l'église Saint-Martin
- Remplacement des pavés par un enrobé devant l'entrée principale de la mairie pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : remplacement des ampoules à mercure par des lampes Led, plus économiques et plus écologiques. Cette opération va s'étendre sur l'ensemble du territoire.

D'ici fin 2017, 5 défibrillateurs supplémentaires vont être installés sur «Le Malesherbois» pour assurer la sécurité de tous. Ces équipements viennent compléter les 11 déjà mis en place sur Malesherbes (9), Manchecourt (1) et Nangeville (1).



MANCHECOURT

Rénovation de la salle périscolaire



ÉCLAIRAGE PUBLIC : DES HORLOGES ASTRONOMIQUES POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La Ville va contrôler le système d'éclairage public par le biais d'horloges astronomiques. Ces petits boîtiers numériques sont pilotés par un logiciel parfaitement calé sur l'évolution quotidienne du lever et du coucher du soleil. Le système est conçu pour ne plus valider un maintien d'éclairage à l'heure où le bon père de famille a depuis longtemps coupé la lumière chez lui. A la clé : des économies substantielles.



MALESHERBES

Le chantier des logements dans la rue de Châteaubriand a bien avancé.

TRIBUNES

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes constitués au sein du Conseil Municipal qui n'appartiennent pas à la majorité. Les textes sont repris dans leur intégralité. Ils relèvent de la seule responsabilité des groupes signataires. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Mairie Le Malesherbois.

Le groupe Solidarité et Progrès n'a pas souhaité s'exprimer dans cette parution.

Malesherbes

Sam. 17/06 à 10h00

Troc'Livres

à la bibliothèque municipale

Organisé par la ville Le Malesherbois

Sur réservation

Infos : 02 38 34 68 92

Malesherbes

Dim. 18/06 à 11h30

Commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940

sur la place de Verdun

Organisée par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 81 91



Coudray

Dim. 25/06 de 8h00 à 18h00

Vide Grenier + expo de voitures anciennes

1€50 le mètre linéaire

Organisé par le Comité des Fêtes de Coudray

Réservation : 06 88 49 70 41

Malesherbes

Sam. 01/07 à 14h00 et à 20h30

Spectacle de fin d'année de la MDM

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisé par Malesherbes Danse Moderne

Tarifs : 10€ - 8€ et 6€. Gratuit pour les moins de 4 ans

Mme Thierry : 06 29 86 75 19 contactmdm45@gmail.com

Labrosse

Dim. 02/07 à partir de 06h00

Vide Grenier - Brocante

Dans les rues de Labrosse

Tarif : 1,50€ le mètre

Organisé par le Comité d'Animation de Labrosse

M. Catinat : 06 64 12 92 52



Malesherbes

Jeu. 13/07 à partir de 22h00

Retraite aux flambeaux

Bal populaire et feu d'artifice

au départ de la Maison de retraite

Organisés par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 81 91

Orveau-Bellesauve

Jeu. 13/07 à 19h30

Dîner Spectacle

à la salle polyvalente

Tarif : 30€ / adulte et 10€ / enfant (jusqu'à 12 ans)

Organisé par le Comité des Fêtes d'Orveau-Bellesauve

M. Lasser : 02 38 34 65 79

Malesherbes

Ven. 14/07 à 11h00

Commémoration de la Fête Nationale - place Mazagran

Organisée par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 81 91

Manchecourt

Sam. 26/08 à partir de 18h00

Soirée : grillades, spectacles, feu d'artifice

au stade de foot

Organisée par le Comité des Fêtes de Manchecourt

et la commune déléguée de Manchecourt

Mme Catinat : 06 63 57 57 17

Malesherbes

Dim. 27/08 à 9h

8ème Régional de pétanque

Au Boulodrome Philippe Laspalas (près du Grand Écrin)

Tarif : 10€ / équipe

Organisé par la Boule Malesherboise

M. Jouvenet : 06 27 58 87 81

Manchecourt

Dim. 27/08 - toute la journée

Fête des moissons et du pain

Organisée par le Comité des Fêtes de Manchecourt

et la commune déléguée de Manchecourt

Mme Catinat : 06 63 57 57 17

Malesherbes

Sam. 09/09 de 10h00 à 17h00

Forum des associations

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Entrée libre

Organisé par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Manchecourt

Dim. 10/09

Vide grenier

au stade de foot

Organisé par le Comité des Fêtes de Manchecourt

Mme Catinat : 06 63 57 57 17

Malesherbes

Dim. 10/09 à 14h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel

Tarif : 10€ par personne

Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Malesherbes

Dim. 17/09 à 8h00

Vide Grenier

dans la Coulée Verte

Tarif : 2€ le mètre

Organisé par l'Arc en Ciel

Infos : 02 38 34 61 36

Malesherbes

Mer. 20/09 à 15h00

Heure du Conte

à la bibliothèque municipale

A partir de 4 ans. Gratuit.

Infos : 02 38 34 68 92

Coudray

Sam. 23/09 à partir de 14h00

Journée de l'Astronomie

à la salle polyvalente Hélios

Entrée libre

Organisée par la section astronomie de l'association Loisirs et Culture

M. Laveissiere : 06 43 10 20 99

Malesherbes

Sam. 30/09 et Dim. 01/10 de 9h à 12h / de 14h à 18h

Vente - Exposition

au Foyer - Club Maurice Genevoix

Organisées par le Club de l'Amitié Malesherboise

Mme LeDouget : 02 38 34 86 61



Malesherbes

Dim. 01/10 départ à 10h00

Octobre Rose : course - marche et cyclos

départ au Centre Culturel Le Grand Écrin

Don libre

Organisée par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 46 77



Coudray

Mar. 03/10 à 19h00

Réunion publique pour les habitants de Coudray, Labrosse, Manchecourt à la Salle polyvalente Hélios
Organisée par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 46 77

Malesherbes

Sam. 07/10 et Dim. 08/10 de 10h à 18h30

Salon Artisanal

+ Fête de la Pomme

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisés par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Malesherbes

Mar. 10/10 à 20h30

Réunion publique

pour les habitants de Malesherbes au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisée par la Ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 46 77

Malesherbes

Jeu. 12/10 à 19h00

Rentrée littéraire « Les Muses », théâtre musical

à la bibliothèque municipale

Entrée libre

Organisée par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Malesherbes

Sam. 14/10 et Dim. 15/10 de 11h à 18h30

Fête de la Châtaigne

Esplanade du Grand Écrin

Organisée par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Orveau-Bellesauve

Mar. 17/10 à 19h00

Réunion publique

pour les habitants de Mainvilliers, Nangeville, Orveau-Bellesauve à la salle des fêtes d'Orveau

Organisée par la Ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 46 77

Malesherbes

Mer. 18/10 à 15h00

Heure du Conte

à la bibliothèque municipale

A partir de 4 ans. Gratuit.

Infos : 02 38 34 68 92

Coudray

Sam. 21/10 à 19h30

Dîner Dansant : soirée paëlla

à la salle polyvalente Hélios
Tarifs : 26€ / adulte et 13€ / enfant (pour les 5 - 12 ans)

Réservation obligatoire
Organisé par le Comité des Fêtes de Coudray

M. Boudier : 06 89 26 94 23

Mme Bercher : 06 88 49 70 41

Malesherbes

Dim. 22/10 à 14h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel
Tarif : 10 € par personne
Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Manchecourt

Sam. 28/10 de 14h à 17h

Halloween

à la Salle Polyvalente
Organisé par Sourire d'Enfants

Mme Mestivier : 06 27 87 07 37

Malesherbes

Sam. 04/11 à 20h00

Boeuf à la broche

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Tarif : 33 € par personne

Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Malesherbes

Sam. 11/11 à 11h30

Commémoration du 11 Novembre

sur la place de Verdun

Organisée par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 46 77

Malesherbes

Mer. 15/11 à 15h00

Heure du Conte

à la bibliothèque municipale

A partir de 4 ans. Gratuit.

Infos : 02 38 34 68 92

Mainvilliers

Dim. 19/11 de 10h00 à 18h00

Art en Mainvilliers

Exposition d'art

à la salle polyvalente et à l'église

Entrée gratuite

Organisée par la commune déléguée de Mainvilliers

jean-claude.gaultier@wanadoo.fr

Malesherbes

Jeu. 23/11 à 12h00

Repas de fin d'année

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Tarif : non déterminé

Organisé par le Club de l'Amitié Malesherboise

Mme LeDouget : 02 38 34 86 61

Coudray

Dim. 26/11

Bourse aux jouets

+ Marché artisanal

à la salle polyvalente Hélios
Organisés par le Comité des Fêtes de Coudray

M. Boudier : 06 89 26 94 23

Mme Bercher : 06 88 49 70 41

Malesherbes

Dim. 26/11 à 14h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel

Tarif : 10 € par personne

Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77

Malesherbes

Sam. 02/12 de 14h00 à 16h30

Bourse aux jouets

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Dépôt des jouets le 01/12 de 17h00 à 19h00.

Organisée par le Secours Populaire de Malesherbes

Manchecourt

Dim. 03/12 de 14h00 à 18h00

Marché de Noël

à la Salle Polyvalente

Entrée libre

Organisé par Sourire d'Enfants

Mme Mestivier : 06 27 87 07 37

Malesherbes

Mer. 06/12 à 18h30

Audition de Noël de l'école municipale de musique

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisée par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Manchecourt

Ven. 08/12 au Dim. 10/12

Téléthon

à la salle polyvalente

Entrée libre

Organisé par le Comité des Fêtes de Manchecourt

Mme Catinat : 06 63 57 57 17

Malesherbes

Mer. 13/12 - 17h30/18h

Spectacle de Noël pour enfants

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisé par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Malesherbes

Sam. 23/12

Marché de Noël

dans les rues du centre ville
Organisé par la ville Le Malesherbois

Infos : 02 38 34 46 77

Malesherbes

Dim. 31/12 à 20h

Réveillon de la Saint Sylvestre

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Tarif : 85 € par personne

Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes

M. Renaudat : 02 38 34 84 77